



Réf. Farde e-Assemblées : 2368068

N° OJ : 39

Projet d'Arrêté - Conseil du 23/11/2020

Objet : Mise à disposition de matériel pédagogique par la Communauté française.- Signature de 2 conventions de prêt à usage.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Considérant que le CTA (Centre de technologies avancées) en Electricité domestique et industrielle, technique du froid et hydraulique de l'Institut des Arts et Métiers, dont la Ville de Bruxelles est le pouvoir organisateur, est spécialisé dans trois domaines particuliers des applications électriques ;

Considérant que ces trois secteurs connaissent une pénurie récurrente de techniciens qualifiés, compte tenu notamment de l'évolution de ces technologies toujours plus complexes : les techniques du froid (réfrigération, échanges de chaleur, climatisation), la domotique et l'immatique, l'hydraulique et l'électropneumatique ;

Considérant dès lors que la Communauté française met à disposition du CTA en Electricité domestique et industrielle, technique du froid et hydraulique de l'Institut des Arts et Métiers à titre gracieux une série d'équipement pédagogique pour une valeur totale de 18.593,78 EUR TVA comprise selon les modalités reprises dans la convention annexée au présent arrêté ;

Considérant que le CTA en infographie et industries graphiques de l'Institut Diderot, dont la Ville de Bruxelles est le pouvoir organisateur, est spécialisé dans un domaine influencé par les nouvelles technologies de par son développement récent à tel point qu'il émerge ces dernières années comme un nouvel outil de communication à part entière ;

Considérant dès lors que la Communauté française met à disposition du CTA en infographie et industries graphiques de l'Institut Diderot à titre gracieux une série d'équipement pédagogique pour une valeur totale de 132.839,85 EUR TVA comprise selon les modalités reprise dans la convention annexée au présent arrêté ;

Vu l'avis de la Section Instruction publique;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article 1 : La convention de prêt à usage entre la Communauté française d'une part et la Ville de Bruxelles du CTA en Electricité domestique et industrielle, technique du froid et hydraulique de l'Institut des Arts et Métiers d'autre part est adoptée.

Article 2 : La convention de prêt à usage entre la Communauté française d'une part et la Ville de Bruxelles en sa qualité de Pouvoir Organisateur du CTA en infographie et industries graphiques de l'Institut Diderot d'autre part est adoptée.

Annexes :

[Convention IAM FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention Diderot FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)